



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LANVEOC

ARRÊTÉ n° 092/2026/8.3 Voirie

Stationnement interdit – Place de la mairie et Parking Halle devant la mairie – Pardon des 25 et 26 juillet 2026

Le Maire de LANVEOC (Finistère),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tout véhicule sur la place de la mairie et sous la Halle devant la mairie à l'occasion des fêtes patronales de Sainte Anne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau de la place de la mairie et de la halle à partir du vendredi 24 juillet 2026 à 20h jusqu'au dimanche 26 juillet 2026 à 23h.

Un passage devra être laissé pour desservir la résidence du Sfax et la rue de la Mairie, ainsi que les cabinets médicaux.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des services techniques de Lanvéoc ;

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sous la halle.

Article 5

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

A LANVEOC, le 16 juillet 2026

Le Maire,
Christine LASTENNET

Publié le : 17 juillet 2026
Notifié le : 17 juillet 2026

